



Cooperl Siège Social  
7 Rue de la Jeannaie Maroué - Bat. 2  
BP 60328  
22403 Lamballe-Armor  
Tel : +33 2 96 30 70 00 Fax : +33 2 96 34 77 58

**EXTRAIT DE PROCÈS VERBAL**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**DU 20 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,  
Le 20 juin,  
A 15h00,  
Au Palais des Congrès et des Expositions de la Baie de Saint-Brieuc, Rue Pierre de Coubertin à Saint-Brieuc (22099)

Les associés de la coopérative agricole COOPERL ARC ATLANTIQUE se sont réunis, sur deuxième convocation, en assemblée générale ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Bernard ROUXEL, Président du Conseil d'Administration, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

[...]

**PREMIERE RESOLUTION**

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2024. Celui-ci n'appelle aucune observation particulière.  
L'assemblée approuve ledit procès verbal.

**Cette résolution est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture :

- du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2024, comportant le rapport d'activité, le rapport DPEF et la présentation des comptes, tant sociaux que consolidés ;
- du rapport sur les comptes annuels et du rapport sur les comptes consolidés des Co-Commissaires aux Comptes ;

approuve les comptes sociaux de la coopérative ainsi que les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus de leur gestion aux administrateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

**Cette résolution est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.**

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Co-Commissaires aux Comptes, approuve les conventions réglementées.

**Cette résolution est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.**

### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir approuvé les comptes de l'exercice et constaté un résultat excédentaire de **9.166.078.03 Euros**, dont :

- 1 481 523,87 € provenant du résultat réalisé par la coopérative avec les tiers non associés
- 4 517 230,44 € provenant du résultat réalisé par la coopérative avec les associés coopérateurs
- 693 345, 95 € provenant des autres opérations d'exploitation non faites avec les adhérents, Résultat Exceptionnel, Résultat Financier
- 2 473 977, 77 € provenant des dividendes reçus des filiales

L'assemblée générale décide de **doter les réserves obligatoires suivantes pour un montant de 6 990 553,79 Euros** :

- |   |                |
|---|----------------|
| ● Réserve indisponible « opérations réalisées avec les tiers non associés » | 1 481 523,87 € |
| ● Réserve légale  | 768 455,42 €   |
| ● Réserve compensant le remboursement des parts sociales                    | 4 740 574,50 € |

Après dotation des réserves obligatoires, l'excédent net répartissable s'élève à **2 175 524,24 Euros**.

**Cette résolution est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.**

[...]

### **ONZIEME RESOLUTION**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qui seront nécessaires.

**Cette résolution est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président, les Scrutateurs et la Secrétaire de séance.

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
LE PRÉSIDENT  
Bernard ROUXEL**

1

## BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise :		COOPERL ARC ATLANTIQUE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		1 2		
Adresse de l'entreprise		7 rue de la Jeannaie ZI 22403 LAMBALLE cedex		Durée de l'exercice précédent *		1 2		
Numéro SIRET*		3 8 3 9 8 6 8 7 4 0 0 0 1 4		Néant		<input type="checkbox"/>		
		Brut		Amortissements, provisions		Exercice N clos le,		
		1		2		3 1 1 2 2 0 2 4		
						Net		
						3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
		Frais de développement *	CX	2 705 066	CQ	1 739 980	965 086	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	19 588 256	AG	13 814 438	5 773 818	
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	2 817 697	AK	759 013	2 058 684	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
		Terrains	AN	30 936 779	AO	16 944 952	13 991 827	
		Constructions	AP	194 479 195	AQ	150 579 066	43 900 129	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	402 116 242	AS	309 946 308	92 169 934	
		Autres immobilisations corporelles	AT	65 930 246	AU	55 230 281	10 699 964	
Immobilisations en cours	AV	18 092 748	AW		18 092 748			
Avances et acomptes	AX		AY					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
	Autres participations	CU	290 318 873	CV	144 914 586	145 404 288		
	Créances rattachées à des participations	BB	103 200 897	BD	15 891 922	93 838 945		
	Autres titres immobilisés	BD	229 570	BE		229 570		
	Prêts	BF	92 078	BG	3 073 610	5 118 468		
	Autres immobilisations financières *	BH	5 786 914	BI		5 786 914		
<b>TOTAL (II)</b>	<b>BJ</b>	<b>1 150 924 531</b>	<b>BK</b>	<b>712 894 158</b>	<b>438 030 373</b>			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	46 747 237	BM	3 023 715	43 723 523	
		En cours de production de biens	BN	6 794 364	BO		6 794 364	
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	59 512 530	BS	2 329 799	57 182 731	
		Marchandises	BT	8 992 272	BU	6 125	8 986 147	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	990 134	BW		990 134		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	92 455 652	BY	525 162	91 930 491	
		Autres créances (3)	BZ	249 543 130	CA	33 457 022	216 086 109	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	192 293	CC		192 293	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	679 847	CE	69 956	609 891	
Disponibilités		CF	483 810	CG		483 810		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	9 577 548	CI		9 577 548		
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>475 968 820</b>	<b>CK</b>	<b>39 411 778</b>	<b>436 557 041</b>		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
Écart de conversion actif * (VI)	CN	1 873			1 873			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	<b>CO</b>	<b>1 626 895 223</b>	<b>JA</b>	<b>752 305 936</b>	<b>874 589 287</b>			
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières actives :		CP	29 535 554	(3) Part à plus d'un an :	CR	27 940
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise		COOPERL ARC ATLANTIQUE		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 48 794 113 .....)	DA	48 973 754		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	143 605		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input style="width: 50px;" type="text" value="EK"/> )	DC			
	Réserve légale (3)	DD	42 116 546		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3) * ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input style="width: 50px;" type="text" value="BI"/> )	DF	95 673 328		
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input style="width: 50px;" type="text" value="EJ"/> )	DG	171 751 947		
	Report à nouveau	DH	2 000 000		
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	9 166 078		
	Subventions d'investissement	DJ	5 386 624		
Provisions réglementées *	DK				
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	375 211 883		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	26 842 278		
	Provisions pour charges	DQ	4 965 599		
	<b>TOTAL (III)</b>	DR	31 807 877		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	221 953 020		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input style="width: 50px;" type="text" value="EI"/> )	DV	628 127		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	90 429 429		
	Dettes fiscales et sociales	DY	50 776 045		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	5 997 555		
Autres dettes	EA	97 579 755			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	189 070		
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	467 553 001		
	Ecart de conversion passif *	(V)	ED	16 527	
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	874 589 287		
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Écart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	134 876 605			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	3 716 984			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

## COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

		Exercice N			Néant <input type="checkbox"/> *			
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	253 035 634	FB	2 550 194	FC	255 585 829	
	biens *	FD	1 405 579 434	FE	313 350 961	FF	1 718 930 395	
	Production vendue services*	FG	58 104 154	FH	674 390	FI	58 778 543	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 716 719 222	FK	316 575 545	FL	2 033 294 767	
	Production stockée*					FM	4 366 442	
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	155 478	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	7 316 566	
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 812 497	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>					FR	2 046 945 750	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	217 284 896	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	1 801 809	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	1 266 137 778	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(2 068 197)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	274 721 793	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	11 927 503	
	Salaires et traitements*					FY	130 665 716	
	Charges sociales (10)					FZ	54 695 196	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- dotations aux amortissements* Sur immobilisations					GA	31 270 891
							GB	
		- dotations aux provisions Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	1 102 961
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	2 174 559
	Autres charges (12)					GE	5 512 936	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>					GF	1 995 227 841		
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					GG	51 717 910		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	4 774 942	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	5 280 465	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	15 074 272	
	Différences positives de change					GN	59 479	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	48 186	
<b>Total des produits financiers (V)</b>					GP	25 237 344		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	30 908 687	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	7 357 708	
	Différences négatives de change					GS	40 514	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>					GU	38 306 908		
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>					GV	(13 069 564)		
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>					GW	38 648 345		

(RENVIS : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise COOPERL ARC ATLANTIQUE Néant  \*

		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	2 144 040
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	272 421
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	4 797 082
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	7 213 543
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	35 798 908
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	139 212
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	35 938 121
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	(28 724 577)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	757 690
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	2 079 396 637
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	2 070 230 559
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	9 166 078
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY	
	(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont - Crédit - bail mobilier *	HP	
	(3) Dont - Crédit - bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	8 266 843
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	631 750
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	1 399 190
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives A6 obligatoires A9 dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)	HS		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
	SUBVENTIONS ACCORDEES	32 778 840	
	AMENDES ET PEBALITES	3 011 073	
	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	8 996	
	VNC S/ IMMOB°	139 212	
SUBVENTIONS D EQUILIBRE REMBOURSEES		65 000	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.



(Ne pas reporter le montant des centimes)\*

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
						Couscutes à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	
						Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
						Néant <input type="checkbox"/> *	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	2 612 418	D8	D9	92 648
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	19 833 312	KE	KF	2 736 852
CORPORELLES	Terrains		KG	30 122 867	KH	KI	813 912
	Constructions	Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ	109 835 641	KK	KL	3 830 615
		Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM	5 515 218	KN	KO	
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	[Dont Composants M2]	KP	73 601 642	KQ	KR	1 696 078
		[Dont Composants M3]	KS	360 908 626	KT	KU	21 297 045
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	KV	258 735	KW	KX	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *	KY	51 250 440	KZ	LA	4 575 739
	Matériel de transport *	LB	11 238 870	LC	LD	812 702	
	Matériel de bureau et mobilier informatique	LE	425 641	LF	LG	130 018	
	Emballages récupérables et divers *	LH	13 545 087	LI	LJ	14 118 420	
	Immobilisations corporelles en cours	LK		LL	LM		
	Avances et acomptes	LN	676 702 767	LO	LP	47 274 529	
	TOTAL III						
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M	8T		
	Autres participations	8U	396 688 665	8V	8W	41 067 223	
	Autres titres immobilisés	IP	228 311	IR	IS	1 935	
	Prêts et autres immobilisations financières	IT	15 529 420	IU	IV	12 662 585	
	TOTAL IV	LQ	412 446 396	LR	LS	53 731 742	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	1 111 594 892	ØH	ØJ	103 835 771	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	
				par virement de poste à poste		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence	
				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ	DØ	2 705 066
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	112 511	LV	LW	22 405 953
CORPORELLES	Terrains		IP		LX	LY	30 936 779
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA	MB	113 666 256
		Sur sol d'autrui	IR		MD	ME	5 515 218
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG	MH	75 297 720
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		IT	MJ	MK	402 116 242
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM	MN	258 735
		Matériel de transport	IV		MP	MQ	53 068 426
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	MT	12 047 426	
	Emballages récupérables et divers*	IX		MV	MW	555 658	
	Immobilisations corporelles en cours	MY	9 550 291	MZ	NA	18 092 748	
	Avances et acomptes	NC		ND	NE		
	TOTAL III	IY	9 550 291	NG	NH	711 555 209	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU	M7	ØW
Autres participations		IØ		ØX	ØY	ØZ	400 049 740
Autres titres immobilisés		I1		2B	2C	2D	229 570
Prêts et autres immobilisations financières		I2	67 830	2E	2F	2G	13 978 992
TOTAL IV		I3	67 830	NJ	NK	2H	414 258 303
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	9 730 631	ØK	ØL	ØM	1 150 924 531

\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION  
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

N° 2054 bis-SD 2025

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 4

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables(art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: COOPERL ARC ATLANTIQUE

Néant \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice (col.1 - col.2) - col.5 (5)
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
<b>10 TOTAUX</b>						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :  
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;  
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

## CADRE B

## DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE .....	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE .....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise		COOPERL ARC ATLANTIQUE						Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY	1 568 853	EL	171 127	EM	0	EN	1 739 980
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	12 600 639	PF	1 972 813	PG	0	PH	14 573 452
<b>TOTAL I</b>		RK	14 169 492	RM	2 143 940	RN		RO	16 313 432
Terrains		PI	16 066 763	PJ	878 189	PK	0	PL	16 944 952
Constructions	Sur sol propre	PM	82 887 934	PN	3 020 828	PO	0	PQ	85 908 762
	Sur sol d'autrui	PR	4 562 582	PS	181 909	PT	0	PU	4 744 491
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	56 925 195	PW	3 000 617	PX	0	PY	59 925 812
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	292 157 235	QA	17 862 327	QB	73 254	QC	309 946 308
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	216 175	QE	12 027	QF	0	QG	228 202
	Matériel de transport	QH	44 109 880	QI	3 279 432	QJ	2 707 560	QK	44 681 752
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	9 081 471	QM	811 693	QN	4 146	QO	9 889 018
	Emballages récupérables et divers	QP	351 380	QR	79 829	QS	0	QT	431 309
<b>TOTAL II</b>		QU	506 358 616	QV	29 126 851	QW	2 784 960	QX	532 700 607
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II)</b>		ØN	520 528 108	ØP	31 270 791	ØQ	2 784 960	ØR	549 014 039
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV		
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
<b>TOTAL I</b>	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		
<b>TOTAL II</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO		
<b>TOTAL III</b>									
<b>Total général (I + II + III)</b>	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
<b>Total général non ventilé (NP + NQ + NR)</b>	NW			<b>Total général non ventilé (NS + NT + NU)</b>	NY	<b>Total général non ventilé (NW - NY)</b>	NZ		
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *							
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9			Z8
Primes de remboursement des obligations						SP			SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2022

7

## PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Désignation de l'entreprise <u>COOPERL ARC ATLANTIQUE</u> Néant <input type="checkbox"/> *									
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP	TQ	TR				
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	420	4U	420	4W	1 873		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4 980 216	4Y	933 037	4Z	947 654	5A	4 965 599
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	29 823 291	5W	5 381 537	5X	8 364 423	5Y	26 840 405
<b>TOTAL II</b>	5Z	34 803 926	TV	6 316 447	TW	9 312 497	TX	31 807 877	
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B	6C	6D				
	- corporelles	6E	6F	6G	6H				
	sur - titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5				
	- titres de participation	9U	129 628 666	9V	16 159 441	9W	873 521	9X	144 914 586
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	26 514 987	Ø7	3 048 519	Ø8	10 597 973	Ø9	18 965 533
	Sur stocks et en cours	6N	6 342 247	6P	192 888	6R	1 175 496	6S	5 359 639
	Sur comptes clients	6T	526 708	6U	391 856	6V	393 402	6W	525 162
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	28 885 764	6Y	8 077 056	6Z	3 435 841	7A	33 526 978
	<b>TOTAL III</b>	7B	191 898 371	TY	27 869 759	TZ	16 476 233	UA	203 291 897
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	226 702 297	UB	34 186 207	UC	25 788 730	UD	235 099 773
	- d'exploitation		UE	7 417 535	UF	11 114 937			
Dont dotations et reprises	- financières		UG	26 768 672	UH	14 673 793			
	- exceptionnelles		UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.J.					10				
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.									
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032













Désignation de l'entreprise :		COOPERL ARC ATLANTIQUE				Néant <input type="checkbox"/>			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	109 730 867	UM	23 987 429	UN	85 743 438	
	Prêts (1) (2)		UP	8 192 078	UR		US	8 192 078	
	Autres immobilisations financières		UT	5 786 914	UV	1 260	UW	5 785 654	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	58 513				58 513	
	Autres créances clients		UX	92 397 140		92 397 140			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constatée* UO)		ZI						
	Personnel et comptes rattachés		UY	128 780		100 840		27 940	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	216 208		216 208			
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	280 462		280 462		
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	16 173 313		16 173 313		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN					
		Divers		VP	124 139		124 139		
	Groupe et associés (2)		VC	181 992 190		181 992 190			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	37 029 033		37 029 033			
	Charges constatées d'avance		VS	9 577 548		9 577 548			
	<b>TOTAUX</b>			VT	461 687 186	VU	361 879 562	VV	99 807 624
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD	1 596 100					
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	1 887 523					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4		
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y							
Autres emprunts obligataires (1)		7Z							
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG						
	à plus d'1 an à l'origine		VH	221 953 020	55 822 946	134 542 770	31 587 304		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	628 127	54 778	333 836	239 514			
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	90 429 429	90 429 429					
Personnel et comptes rattachés		8C	27 702 155	27 702 155					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	19 465 182	19 465 182					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E						
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	2 154 999	2 154 999				
	Obligations cautionnées		VX						
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	1 453 709	1 453 709				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	5 997 555	5 997 555					
Groupe et associés (2)		VI	15 086 434	15 086 434					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	82 493 321	82 493 321					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		ZZ							
Produits constatés d'avance		8L	189 070	189 070					
<b>TOTAUX</b>			VY	467 553 001	VZ	300 849 577	134 876 605	31 826 818	
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	50 000 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	57 460 474	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032				

Désignation de l'entreprise : COOPERL ARC ATLANTIQUE		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 31122024		
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés							WA	9 166 078	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductible		WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	16 159 441	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX	16 159 441	
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3°et 212 bis)*		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							I7	757 690	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	42 842	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	42 842	
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes		- imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						
	à long terme		- imposées aux taux de 0 %						
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*			- Plus-values nettes à court terme			- Plus-values soumises au régime des fusions		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)							XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	65 944	
					Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3		
<b>TOTAL I</b>							WR	26 191 995	
<b>II. DÉDUCTIONS</b>							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*							WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)							WU	873 521	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						
			- imposées au taux de 0 %						
			- imposées au taux de 19 %						
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						
			- imputées sur les déficits antérieurs						
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales*		Produit net des actions et parts d'intérêts		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	125 334	2 381 346	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)							ZX		
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.							ZY		
Majoration d'amortissement*							XD		
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations	France Rurales Revitalisation (FRRI) (44 quinquies A)	HT	Entreprises nouvelles 44 series	L2	Autres entreprises innovantes (art.44 octies A)	L5		
		ZFU-TE (art.44 octies A)	OV	Société investisseuse immobilière créée (art. 209C)	K3	Zone de revitalisation de la défense et 4 tendecies)	PA		
		Basin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Basin d'emplois à revitaliser (art.44 duodecies)	IF	Zone franche d'activité commerciale (art. 44 septies bis)	XC		
		Zone de revitalisation rurale (44 quinquies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septies)	PB				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)							XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		YH	20 033 220	
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC		
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD		
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)		YI	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI		
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL					
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2		

III. RÉSULTAT FISCAL			TOTAL II	XH	23 288 087
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	2 903 908		
	déficit (II moins I)			XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL	
<b>RÉSULTAT FISCAL</b> <b>BÉNÉFICE</b> (ligne XN) ou <b>DÉFICIT</b> reportable en avant (ligne XO)		XN	2 903 908	XO	

\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD





Désignation de l'entreprise <u>COOPERL ARC ATLANTIQUE</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4Bis - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	12 465 913
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
PROVISION TITRE DE PARTICIPATION	8X	16 159 441	8Y
REPRISE DE PROVISION SUR TITRE DE PARTICIPATION	8Z		9A 873 521
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)</b>		YN 16 159 441	YO 873 521
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032  
 (1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.  
 (2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert).

Désignation de l'entreprise		COOPERL ARC ATLANTIQUE						Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	2 000 000	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	1 416 495			
						- Autres réserves	ZD	6 372 623			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	15 580 888		Dividendes		ZE				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZF	7 791 770			
	<b>TOTAL I</b>	ØF	17 580 888		Report à nouveau		ZG	2 000 000			
								(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	<b>TOTAL II</b>	ZH	17 580 888
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>											
Exercice N :											
ENGAGEMENTS	--- Engagements de crédit-bail mobilier		( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail		J7			YQ			
	--- Engagements de crédit-bail immobilier							YR			
	--- Effets portés à l'escompte et non échus							YS			
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	--- Sous-traitance							YT	31 856 827		
	--- Locations, charges locatives et de copropriété		( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois		J8			XQ	4 502 927		
	--- Personnel extérieur à l'entreprise							YU	52 978 774		
	--- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	4 178 636		
	--- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV			
	--- Autres comptes		( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		ES			ST	181 204 629		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	274 721 793		
IMPÔTS ET TAXES	--- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE							YW	1 272 843		
	--- Autres impôts, taxes et versements assimilés		( dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		ZS			9Z	10 654 661		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	11 927 503		
T.V.A.	--- Montant de la T.V.A. collectée							YY	110 445 009		
	--- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	136 970 445		
DIVERS	--- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*							ØB	126 945 649		
	--- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*							ØS			
	--- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK	2,80 %		
	--- Numéro de centre de gestion agréé*		XP			--- Filiales et participations: (Liste au 2059-C prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI)		ZR			
	--- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG			
	--- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA			Plus-values à 15%	JK				
						Plus-values à 19%	JM	Imputations			
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD			Plus-values à 15%	JN	Plus-values à 0%			
						Plus-values à 19%	JP	Imputations			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	0	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : COOPERL ARC ATLANTIQUE Néant  \*

**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**

**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \***

	Prix de vente ⑦	Montant global de la plus value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19% (1) ⑪
				19%	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑫							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑬							
			(A)	(B) (Ventilation par taux)		(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% ⑭							

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032  
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.





Désignation de l'entreprise : COOPERL ARC ATLANTIQUE

Néant  \*

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ④ ou 12,8 % ⑤

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ⑥

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ⑦

## I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes N				
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

## II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS\*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤
	À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou à 19 %		
①	②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME**  
**RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

N° 2059-D-SD2025

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : <u>COOPERL ARC ATLANTIQUE</u>							Néant <input type="checkbox"/> *
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>							
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme					
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1						
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2						
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3						
Prélèvements opérés	4						
	5						
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6						
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7						
<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> alinéas de l'art. 39-1-5<sup>e</sup> du CGI)</b>							
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤			
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n ° 2032.

Désignation de l'entreprise : COOPERL ARC ATLANTIQUE		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012024		et clos le : 31122024	
		Durée en nombre de mois <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="2"/>	
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectif moyen du personnel : *	YP	3 871	
dont apprentis	YF	84	
dont handicapés	YG	183	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>			
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	2 033 294 767	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	238 514	
<b>TOTAL 1</b>	<b>OX</b>	<b>2 033 533 281</b>	
<b>II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	1 812 497	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF	220 478	
Variation positive des stocks	OD	7 060 315	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
<b>TOTAL 2</b>	<b>OM</b>	<b>9 093 291</b>	
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>			
Achats	ON	1 599 030 234	
Variation négative des stocks	OQ	2 427 486	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	155 035 673	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	782 212	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	38 192 936	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
<b>TOTAL 3</b>	<b>OJ</b>	<b>1 795 468 540</b>	
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée	<b>TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3</b>	<b>OG</b>	<b>247 158 032</b>
<b>V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-A et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	221 942 194	
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE. cocher la case	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	2 033 533 281	
Effectifs au sens de la CVAE *	EY	4 350	
Chiffre d'affaires du groupe économique	HX	2 702 497 137	
Période de référence	GY	du	01012024
	GZ	au	31122024
Date de cessation	HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

N° de dépôt

[ ]

( liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10% du capital de la société )



(1)

Néant

[ ] \*

EXERCICE CLOS LE

31122024

N° SIRET

38398687400014

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

COOPERL ARC ATLANTIQUE

ADRESSE (voie)

7 rue de la Jeannaie ZI

CODE POSTAL

22403

VILLE

LAMBALLE cedex

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

Total des lignes P1 + P2

P5

Total des lignes P3 + P4

P6

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

18

## FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2025

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

(1)

Néant 

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 4

N° SIRET 3 8 3 9 8 6 8 7 4 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE COOPERL ARC ATLANTIQUE

ADRESSE (voie) 7 rue de la Jeannaie ZI

CODE POSTAL 22403 VILLE LAMBALLE cedex

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique	SAS	Dénomination	CFMA	N° SIREN (si société établie en France)	8 8 7 6 3 7 2 7 0	% de détention	100		
Adresse :	N°	Voie	ZONE INDUSTRIELLE	Code Postal	22400	Commune	LAMBALLE	Pays	FR
Forme juridique	SRL	Dénomination	THAI FOOD NUCLEUS GENETIC LTS CO	N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	50		
Adresse :	N°	Voie	SHINAWATRA TOWER 3 1010, 12TH FLOOR, VIPHAVADI RANGSIT RD, CHATUCHAK, BANG	Code Postal		Commune	BANGKOK	Pays	TH
Forme juridique	SAS	Dénomination	NUCLEUS	N° SIREN (si société établie en France)	3 5 1 4 0 3 9 1 0	% de détention	88,37		
Adresse :	N°	Voie	RUE DES ORCHIDEES	Code Postal	35650	Commune	LE RHEU	Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	ENTREPOT FRIGORIFIQUE ARMORICAIN	N° SIREN (si société établie en France)	4 1 4 5 6 8 6 7 5	% de détention	50		
Adresse :	N°	Voie	RUE DU CHENE AU CHAT ZA DE LA TOUCHE	Code Postal	35137	Commune	BEDEE	Pays	FR
Forme juridique	SEA	Dénomination	ELEVAGE RAMEL	N° SIREN (si société établie en France)	4 2 9 0 9 2 0 6 7	% de détention	95		
Adresse :	N°	Voie	LES BIGNONS	Code Postal	22120	Commune	QUESSOY	Pays	FR
Forme juridique	SRL	Dénomination	GLOBAL MEAT	N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	50		
Adresse :	N°	Voie	DUNAKESZI	Code Postal		Commune	TOZEGTAVI	Pays	HU
Forme juridique	SAS	Dénomination	NET'PERL	N° SIREN (si société établie en France)	5 0 8 1 2 8 3 5 2	% de détention	100		
Adresse :	N°	Voie	RUE DE LA JEANNAIE MARQUE	Code Postal	22400	Commune	LAMBALLE	Pays	FR
Forme juridique	SRL	Dénomination	VET'APRO	N° SIREN (si société établie en France)	5 1 1 4 4 5 8 3 5	% de détention	51		
Adresse :	N°	Voie	ZI BELLEVUE 2	Code Postal	35220	Commune	CHATEAUBOURG	Pays	FR

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

## FILIALES ET PARTICIPATIONS

Désignation de l'entreprise COOPERL ARC ATLANTIQUE

Forme juridique	SAS	Dénomination	GUFA BEAUSOLEIL
N° SIREN (si société établie en France)	532167608	% de détention	100
Adresse :	N°	Voie	ZI LA JEANNAIE
	Code Postal	Commune	LAMBALLE Pays FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	BEAUSOLEIL 2
N° SIREN (si société établie en France)	532167269	% de détention	100
Adresse :	N°	Voie	ZI LA JEANNAIE
	Code Postal	Commune	LAMBALLE Pays FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	CETRA PORCS
N° SIREN (si société établie en France)	068201292	% de détention	100
Adresse :	N°	Voie	ZI LA JEANNAIE
	Code Postal	Commune	LAMBALLE Pays FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	GATINES VIANDES
N° SIREN (si société établie en France)	382204519	% de détention	34,13
Adresse :	N°	Voie	ZI LA BOUGEOIRE
	Code Postal	Commune	LA GUERCHE DE BRETAGNE Pays FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	COOP ARMORICAINE
N° SIREN (si société établie en France)	382815512	% de détention	100
Adresse :	N° 7	Voie	RUE DE LA JEANNAIE MAROUE
	Code Postal	Commune	LAMBALLE Pays FR
Forme juridique	SIC	Dénomination	ARCA
N° SIREN (si société établie en France)	352784318	% de détention	78,07
Adresse :	N°	Voie	ZI LA JEANNAIE
	Code Postal	Commune	LAMBALLE Pays FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	SOFRIMAIX
N° SIREN (si société établie en France)	441107554	% de détention	49
Adresse :	N° 58	Voie	AVENUE PIERRE BERTHELOT
	Code Postal	Commune	CAEN Pays FR
Forme juridique	ERL	Dénomination	AZUR
N° SIREN (si société établie en France)	397472648	% de détention	100
Adresse :	N°	Voie	LA LANDELLES
	Code Postal	Commune	SAINT ARMEL Pays FR
Forme juridique	SRL	Dénomination	AVENIR
N° SIREN (si société établie en France)	487697526	% de détention	100
Adresse :	N°	Voie	ZI LA JEANNAIE
	Code Postal	Commune	LAMBALLE Pays FR

## FILIALES ET PARTICIPATIONS

Désignation de l'entreprise COOPERL ARC ATLANTIQUE

Forme juridique	SCI	Dénomination	PROVINCE
N° SIREN (si société établie en France)	414566331	% de détention	50
Adresse : N°	2	Voie	RUE DU DOCTEUR SCWEITZER
Code Postal	57130	Commune	ARS SUR MOSELLE
		Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	BERNEAU
N° SIREN (si société établie en France)	353527922	% de détention	100
Adresse : N°	5	Voie	RUE D'AUBRAC
Code Postal	94575	Commune	RUNGIS CEDEX
		Pays	FR
Forme juridique	SEA	Dénomination	DE LA FONTAINE NEUVE
N° SIREN (si société établie en France)	412931735	% de détention	99
Adresse : N°	6	Voie	LA VILLENEUVE
Code Postal	22800	Commune	SAINTE DONAN
		Pays	FR
Forme juridique	SRL	Dénomination	CIRCLE FOODS
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	50
Adresse : N°	2	Voie	CASTLEFIELD COURT, CHURCH STREET
Code Postal		Commune	REIGATE
		Pays	GB
Forme juridique	SRL	Dénomination	COOPERL TRADING
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	100
Adresse : N°		Voie	SUITE 01-58, 9F, NO 6, NAN ZHU GAN HU TONG, DONG CHENG, DISTRICT
Code Postal		Commune	BEIJING
		Pays	CN
Forme juridique	SRL	Dénomination	COOPERL RUSSIE
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	100
Adresse : N°	7	Voie	KHLEBOZAVODSKIY PROYEZD, IMMEUBLE 9, 4ème ETAGE, LOCAL XI, BUREAU 8
Code Postal	115230	Commune	MOSCOU
		Pays	RU
Forme juridique	SRL	Dénomination	HENAN COOPERL PIG BREEDING CO
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	100
Adresse : N°		Voie	HUANGMANGYU VILLAGE, DONGYOA TOWN
Code Postal		Commune	LINZHOU CITY
		Pays	CN
Forme juridique	SRL	Dénomination	COOPERL VIETNAM
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	100
Adresse : N°		Voie	SUITE 005, 17TH FLOOR, EMPRESS TOWER, NO 138-142 HAI BA TRUNG, DA KAO WARD
Code Postal		Commune	HO CHI MINH CITY
		Pays	VN
Forme juridique	SRL	Dénomination	NHL COOPERL JV
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	50
Adresse : N°		Voie	ROOM 1101, BUILDING 11, PINGGU NORTH STREET NO 13, XINGGU ECONOMIC DEVELOP
Code Postal		Commune	BEIJING
		Pays	CN

## FILIALES ET PARTICIPATIONS

Désignation de l'entreprise COOPERL ARC ATLANTIQUE

Forme juridique	SAS	Dénomination	VEREIJKEN BEHEER
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	100
Adresse :	N°	Voie	EVERBEST 4C 5741PM
	Code Postal	Commune	BEEK EN DONK Pays NL
Forme juridique	SAS	Dénomination	LES PROVINCES D'EUROPE
N° SIREN (si société établie en France)	750870347	% de détention	50
Adresse :	N° 27 B	Voie	RUE DU DOCTEUR SCHWEITZER
	Code Postal 57130	Commune	ARS SUR MOSELLE Pays FR
Forme juridique	SRL	Dénomination	OLIVIER & CO
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	50,9
Adresse :	N°	Voie	UI TRAKTOROWA 180, 91-203, LODZ
	Code Postal	Commune	LODZ Pays PL
Forme juridique	SAS	Dénomination	COMPAGNIE DE SALAISON
N° SIREN (si société établie en France)	829293109	% de détention	100
Adresse :	N° 7	Voie	RUE DE LA JEANNAIE MAROUE
	Code Postal 22400	Commune	LAMBALLE Pays FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	GUY HARANG
N° SIREN (si société établie en France)	301499190	% de détention	100
Adresse :	N°	Voie	ZI ST MATHEU LE MOULIN
	Code Postal 78550	Commune	HOUDAN Pays FR
Forme juridique	COP	Dénomination	CO & CO KERESKEDELMI ES SZOLGALTATO
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	15
Adresse :	N°	Voie	TOZEGTAVI UT 11-13
	Code Postal	Commune	DUNAKESZI Pays HU
Forme juridique	SRL	Dénomination	HENAN JINGWANG COOPERL PIG BREED GENETIC CO LTD
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	50
Adresse :	N°	Voie	AGRICULTURAL SILICON VALLEY, HEBI CITY, HENAN PROVINCE
	Code Postal	Commune	HENAN Pays CN
Forme juridique	SAS	Dénomination	COOPERL 360 NA INC
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	100
Adresse :	N°	Voie	207-7240 RUE WAVERLY MONTREAL QUEBEC H2R2Y8 CANADA
	Code Postal	Commune	QUEBEC CANADA Pays CA
Forme juridique	SAS	Dénomination	COOPERL 360 DEUTSCHLAND
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	100
Adresse :	N° 15	Voie	SIEMENSSTRASSE
	Code Postal 48488	Commune	EMSBUREN Pays DE

## FILIALES ET PARTICIPATIONS

Désignation de l'entreprise COOPERL ARC ATLANTIQUE

Forme juridique	SAS	Dénomination	COOPERL 360 TAIWAN
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	100
Adresse : N°	447	Voie	SEC 3 WENXIN BEITUN DIST
Code Postal	406505	Commune	TAICHUNG CITY
		Pays	
Forme juridique	COP	Dénomination	ARMOR SILO
N° SIREN (si société établie en France)	391269222	% de détention	50
Adresse : N°	1	Voie	RUE DE LA GARE
Code Postal	22640	Commune	PLESTAN
		Pays	FR
Forme juridique	SCI	Dénomination	COOPERL
N° SIREN (si société établie en France)	434516225	% de détention	100
Adresse : N°	7	Voie	RUE DE LA JEANNAIE
Code Postal	22400	Commune	LAMBALLE
		Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	COOPERL INDUSTRIES ALIMENTAIRES
N° SIREN (si société établie en France)	320649833	% de détention	100
Adresse : N°		Voie	ZONE INDUSTRIELLE
Code Postal	38110	Commune	ROCHETOIRIN
		Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	COOP SAVEURS
N° SIREN (si société établie en France)	448757997	% de détention	6
Adresse : N°		Voie	ZA DE LA SPHERE - 1076 RUE LEON FOUCAULT
Code Postal	14200	Commune	HEROUVILLE
		Pays	FR
Forme juridique		Dénomination	COOPERL THAILANDE LTD
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	49
Adresse : N°	29	Voie	Bangkok buisness Building unit 1708 Floor 17th Sukhumvit 63 road
Code Postal	10110	Commune	BANGKOK
		Pays	TH
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	

## IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
<b>A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>					
Désignation de la société :			Adresse du siège social :		
COOPERL ARC ATLANTIQUE 7 rue de la Jeannaie ZI 22403 LAMBALLE cedex FRANCE			7 rue de la Jeannaie ZI 22403 LAMBALLE cedex		
SIRET 38398687400014					
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :		
<b>RÉGIME FISCAL DES GROUPES</b>					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
SIRET :					
<b>B ACTIVITE</b>					
Activités exercées	coopérative agricole			Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
<b>C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION</b> (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
<b>1 Résultat fiscal</b>	Bénéfice imposable au taux normal	2 903 908	Déficit		
	Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%		
<b>2 Plus-values</b>	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quindecies)
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		
<b>3 Abattements sur le bénéfice et exonérations</b>					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	
France Ruralités Revitalisation FRR, 44 quindecies A	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	
Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>		
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
<b>4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer</b> : dans le secteur productif, art. 244 quater W					
<b>D IMPUTATIONS</b> (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					
<b>E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS</b> (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %					
<b>F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE</b>					
ECF	<input type="checkbox"/>	Nom et adresse du prestataire			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé AS 400			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :			Nom et adresse du conseil :		
Tél :			Tél :		
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :			Identité du déclarant :		
CGA	<input type="checkbox"/>	Viseur conventionné	<input type="checkbox"/>	N° d'agrément CGA	
Date :	14052025	Lieu :	LAMBALLE		
Qualité :	Directeur				
Nom du signataire : M COMMAULT Emmanuel					

# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

## ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD  
(2025)

Si déposé néant, cochez la case :

<b>I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES</b>									
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	<b>a</b>		payées par un établissement chargé du service des titres	<b>b</b>				
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)						<b>c</b>			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						<b>d</b>			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)						<b>e</b>			
						<b>f</b>			
						<b>g</b>			
						<b>h</b>			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)						<b>i</b>			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						<b>j</b>			
Montant des revenus répartis (5)				<b>Total (a à h)</b>					
<b>J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES</b> <small>(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</small>									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.		Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.	Montant des sommes versées :					
<b>1</b>		<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>		<b>6</b>	<b>7</b>	<b>8</b>
<b>K DIVERS</b>									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS ( en cas de gérance libre )									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS ( Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle )									
<b>L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION</b>									
<b>REMUNERATIONS</b>		Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSM et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)							
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)							
<b>MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES</b>		à 0 %		à 15 %		à 19 %			
MVLТ restant à reporter à l'ouverture de l'exercice									
MVLТ imputée sur les PVLТ de l'exercice									
MVLТ réalisée au cours de l'exercice									
MVLТ restant à reporter									
<b>M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS</b> (article 222 bis du CGI)									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice									

# NOTIFICATION D'APPARTENANCE AU CHAMP DES OBLIGATIONS DÉCLARATIVES INTERNATIONALES

N° 2065-INT-SD  
(2025)

Exercice fiscal de référence	Date d'ouverture	01012024	Date de clôture	31122024
------------------------------	------------------	----------	-----------------	----------

I ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4		
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du DGI), cocher la case ci-contre		<input checked="" type="checkbox"/>
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration N° 2258-SD, indiquer le numéro le nom, adresse et le SIREN de l'entité désignée		
ou numéro d'identification fiscale de l'entité désignée		
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du DGI), cocher la case ci-contre		<input type="checkbox"/>
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, l'adresse et le SIREN de la société tête de groupe		
ou numéro d'identification fiscale de la tête de groupe		
4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer la désignation, l'adresse, l'État de résidence et le SIREN de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays		
ou numéro d'identification fiscale de l'entité qui souscrit la déclaration pays par pays		
II ENTITÉS DANS LE CHAMP D'APPLICATION DE L'IMPOSITION MINIMALE MONDIALE DES GROUPES (Pilier 2)		
1. Vous êtes dans le champ de l'article 223 VL du CGI ou vous sortez du champ de l'article 223 VL du CGI au titre de l'exercice déclaré ?		<input type="checkbox"/> IN
2. Vous êtes, au sens des règles d'imposition minimale mondiale des groupes l'entité mère ultime ou une entité constitutive autre que l'entité mère ultime		<input type="checkbox"/> ULT
Si vous n'êtes pas l'entité mère ultime, veuillez indiquer le nom, l'État ou le territoire et le SIREN de l'entité mère ultime		
ou le numéro d'identification fiscale de l'entité mère ultime		
Date d'ouverture de l'exercice		
Date de clôture de l'exercice		
3. Si vous déposez au titre de cet exercice la déclaration d'informations au titre de l'impôt complémentaire (art. 223 WW du CGI), cocher la case ci-contre		<input checked="" type="checkbox"/>
Sinon, veuillez indiquer le nom, l'État ou le territoire et le SIREN de l'entité constitutive qui est désignée pour le dépôt de la déclaration d'informations au nom de votre entité		
ou le numéro d'identification fiscale de l'entité constitutive désignée		
Si vous déposiez la déclaration d'informations au titre de l'impôt complémentaire de l'exercice précédent, mais ne la déposez plus au titre de cet exercice, cocher la case ci-contre		<input type="checkbox"/>
4. Si vous êtes l'entité constitutive désignée par le groupe comme redevable de l'impôt national complémentaire (INC) à raison de la sous-imposition des entités d'investissement et des entités d'investissement d'assurance (4e alinéa du IV de l'art. 223 WF du CGI), veuillez indiquer, le nom, l'adresse, et le numéro d'identification fiscale (SIREN le cas échéant) de toutes les entités d'investissement et entités d'investissement d'assurance du groupe situées en France		
	Nom, adresse	N° SIREN
		Numéro d'identification fiscale
5. Si vous déposez au titre de cet exercice le relevé de liquidation de l'impôt complémentaire (art. 1679 decies du CGI), cocher la case ci-contre		<input checked="" type="checkbox"/>
Le cas échéant, indiquer le nom, l'adresse et le SIREN de l'entité constitutive qui est désignée pour déposer le relevé de liquidation au titre de l'impôt national complémentaire (INC) ou de la règle des bénéfices insuffisamment imposés (RBI)		
Si vous déposiez la déclaration d'informations au titre de l'impôt complémentaire de l'exercice précédent, mais ne la déposez plus au titre de cet exercice, cocher la case ci-contre		<input type="checkbox"/>



**COOPERATIVE AGRICOLE  
"COOPERL ARC ATLANTIQUE"**  
Zone industrielle  
Rue de la Jeannaie  
22400 – LAMBALLE- ARMOR

-----

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

**ROUXEL TANGUY & Associés**  
Membre de la Compagnie Régionale  
Ouest-Atlantique  
2C, allée Jacques Frimot  
35000 – RENNES

**Yann OLLIVIER**  
Membre de la Compagnie Régionale  
de l'Est  
2 Allée d'Evry  
54600 – VILLERS-LES-NANCY

*Le présent rapport comprend 33 pages*

**COOPERATIVE AGRICOLE**  
**« COOPERL ARC ATLANTIQUE »**  
Siège social : Zone Industrielle  
Rue de la Jeannaie  
22400 – LAMBALLE- ARMOR

-=-=-=-=-=-

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

-=-=-=-=-=-

À l'Assemblée Générale de la société coopérative agricole Cooperl Arc Atlantique,

**1. Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société coopérative agricole Cooperl Arc Atlantique, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société coopérative à la fin de cet exercice.

**2. Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

**3. Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de

notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés selon les modalités décrites dans la note relative aux règles et méthodes comptables de l'annexe aux comptes annuels. Nous nous sommes assurés de leur correcte application. Nos travaux ont également consisté à apprécier les approches retenues par la coopérative, les données sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués.
- Votre coopérative constitue des dépréciations sur les créances ainsi que sur les stocks selon les modalités décrites dans la note relative aux règles et méthodes comptables de l'annexe aux comptes annuels. Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la coopérative et avons mis en œuvre des tests pour vérifier par sondages l'application de cette approche.
- Votre coopérative constitue des provisions pour couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation et l'échéance ou le montant sont incertains, selon les modalités décrites dans l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue pour estimer ces risques et charges ainsi que des données sur lesquelles se fondent ces estimations et revu les calculs effectués quand il y avait lieu.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes également assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

#### **4. Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

#### ***Informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'assemblée générale***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que l'information donnée dans le rapport de gestion au titre des retards de paiement ne correspond pas aux informations demandées à l'article D 441-6 du Code de commerce. En conséquence nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels, étant précisé que la relation entre la coopérative et ses associés coopérateurs est exclue de l'application de ce texte

#### ***Autres informations***

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## **5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **6. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Rennes et Nancy, le 23 mai 2025

Les commissaires aux comptes

ROUXEL TANGUY & Associés  
Société de commissaires aux comptes  
Membre de la Compagnie Régionale  
Ouest -Atlantique  
2C, allée Jacques Frimot  
35 000 – RENNES

Yann OLLIVIER  
Commissaire aux comptes  
Membre de la Compagnie Régionale  
de l'Est  
2 Allée d'Evry  
54600 – VILLERS-LES-NANCY

Emmanuelle ROUXEL  
Associée

Géraldine BLIN  
Associée



**BILAN ACTIF COOPERATIVE AGRICOLE** (conforme au règlement ANC 2021-01)

Désignation de la coopérative agricole ou l'union :		COOPERL ARC ATLANTIQUE				
Adresse de la coopérative agricole ou l'union :		7 RUE DE LA JEANNAIE ZI 22400 LAMBALLE				
Numéro SIREN :		383 986 874				
Numéro d'agrément :		N° 10458				
<b>ACTIF</b>		<b>31/12/2024</b>			<b>31/12/2023</b>	
		Brut	Amortissement et dépréciations	Net	Net	
Capital souscrit non exigé (I) appelé non versé		192 293		192 293	180 271	
Frais d'établissement (II)						
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais de recherche et de développement*				
		Concession, brevets, marques, logiciels et droits similaires	19 588 256	13 814 438	5 773 818	6 143 433
		Indemnités de non-rétablissement				
		Autres immobilisations incorporelles	3 464 079	2 498 993	965 086	1 043 565
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	2 058 684	-	2 058 684	1 089 240
		<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>25 111 019</b>	<b>16 313 432</b>	<b>8 797 587</b>	<b>8 276 238</b>
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	30 936 779	16 944 952	13 991 827	14 056 104
		Constructions	194 479 195	150 579 066	43 900 129	44 576 790
		Installations techniques, matériels et outillage industriels	402 116 242	309 946 308	92 169 934	88 751 391
		Autres immobilisations corporelles	65 930 246	55 230 281	10 699 964	9 414 779
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	18 092 748	-	18 092 748	13 545 087
		<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>711 555 209</b>	<b>532 700 607</b>	<b>178 854 602</b>	<b>170 344 151</b>
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)	Participations à des <u>organismes coopératifs</u>	169 697	-	169 697	170 073
		Autres participations	290 318 873	144 914 586	145 404 288	141 489 511
		Créances rattachées à des participations	109 730 867	15 891 922	93 838 945	102 327 083
		Autres titres immobilisés	59 873	-	59 873	58 238
		Prêts	8 192 078	3 073 610	5 118 468	5 211 921
		Autres immobilisations financières	5 786 914	-	5 786 914	7 045 918
		<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>414 258 303</b>	<b>163 880 118</b>	<b>250 378 184</b>	<b>256 302 743</b>
	<b>TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE (III)</b>		<b>1 150 924 531</b>	<b>712 894 158</b>	<b>438 030 373</b>	<b>434 923 131</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	STOCKS ET ENCOURS	Matières premières et autres approvisionnements	46 747 237	3 023 715	43 723 523	41 377 899
		En cours de production	6 794 364	-	6 794 364	4 170 903
		Produits finis	59 512 530	2 329 799	57 182 731	54 734 569
		Marchandises	8 992 272	6 125	8 986 147	10 787 957
		<b>TOTAL STOCKS ET ENCOURS</b>	<b>122 046 404</b>	<b>5 359 639</b>	<b>116 686 766</b>	<b>111 071 328</b>
	CRÉANCES (2)	Avances, acomptes versés sur commandes et apports	990 134		990 134	1 209 374
		Créances associés coopérateurs et comptes rattachés	16 677 696	2 600 299	14 077 398	19 657 816
		Créances clients et comptes rattachés	92 455 652	525 162	91 930 491	99 828 298
		Autres créances	217 869 760	30 856 723	187 013 037	161 778 750
	<b>TOTAL CREANCES</b>	<b>327 003 108</b>	<b>33 982 183</b>	<b>293 020 925</b>	<b>281 264 863</b>	
	AUTRES	Valeurs mobilières de placement	679 847	69 956	609 891	781 790
		Instruments financiers à terme et jetons détenus	14 995 674	-	14 995 674	17 503 063
		Disponibilités	483 810	-	483 810	52 493 020
		Charges constatées d'avance	9 577 548	-	9 577 548	9 144 062
	<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)</b>		<b>475 776 527</b>	<b>39 411 778</b>	<b>436 364 749</b>	<b>473 467 500</b>
	COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunts (V)				
		Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (VI)		1 873		1 873	-	
<b>TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VI)</b>		<b>1 626 895 223</b>	<b>752 305 936</b>	<b>874 589 287</b>	<b>908 570 902</b>	
(1) Dont à moins d'un an (données brutes) :		23 987 429			33 521 746	
(2) Dont à moins d'un an (données brutes) :		326 975 168			310 518 932	

**BILAN PASSIF COOPERATIVE AGRICOLE** (conforme au règlement ANC 2021-01)

Désignation de la coopérative agricole ou de l'union		COOPERL ARC ATLANTIQUE	
		31/12/2024	31/12/2023
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social	48 973 754	47 421 197
	Droits d'entrée		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserve légale	42 116 546	40 700 051
	Réserve indisponible provenant des subventions	44 983 192	44 753 878
	Réserve indisponible provenant des opérations avec les tiers non associés	23 733 013	22 317 078
	Réserve indisponible provenant des dévolutions		
	Réserves statutaires ou contractuelles	12 039 060	12 039 060
	Réserves réglementées	14 918 062	11 638 940
	Autres réserves	171 895 552	170 217 987
	Report pour parfaire l'intérêt servi aux parts sociales	2 000 000	2 000 000
	Report pour ristourne éventuelle		
	Report à nouveau débiteur		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)	9 166 078	15 580 888
	Subvention d'investissement à étaler	5 386 624	4 048 265
	Provisions réglementées		
	<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)</b>		<b>375 211 882</b>
<b>Autres fonds propres</b>	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	<b>TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES (I bis)</b>		<b>-</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour risques	26 842 278	29 823 710
	Provisions pour charges	4 965 599	4 980 216
	<b>TOTAL DES PROVISIONS (II)</b>		<b>31 807 877</b>
<b>DETTES (1)</b>	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes coopératifs		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	221 953 020	246 114 569
	Emprunts et dettes financières diverses (3)	14 149 105	9 229 995
	Instrument financier à terme	-	295 036
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes associés coopérateurs et comptes rattachés	24 818 457	25 296 735
	Caisses de péréquation, de compensation et autres caisses		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	90 429 429	102 964 529
	Dettes fiscales et sociales	50 776 045	58 499 819
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 997 555	5 232 471
	Autres dettes	59 240 319	54 816 558
Compte régul.	Produits constatés d'avance(1)	189 070	589 239
<b>TOTAL DES DETTES (III)</b>		<b>467 553 001</b>	<b>503 038 951</b>
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation passif (IV)	<b>16 527</b>	<b>10 680</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I à IV)</b>		<b>874 589 287</b>	<b>908 570 902</b>
	(1) Dont à plus d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	180 224 488	169 709 135
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	287 328 513	333 329 817
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	20 057 366	20 519 112
	(3) Dont emprunts participatifs		

**COMPTE DE RESULTAT COOPERATIVE AGRICOLE (conforme au règlement ANC 2021-01)**

Désignation de la coopérative ou union :		COOPERL ARC ATLANTIQUE		
		31/12/2024	31/12/2023	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes et cessions de marchandises	255 585 829	326 860 312	
	Production vendue et cédée	1 718 930 395	1 892 111 554	
	Fourniture de services	9 822 431	6 887 260	
	Produits des activités annexes	48 956 113	46 197 559	
	<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>2 033 294 767</b>	<b>2 272 056 685</b>	
	Dont à l'exportation	316 575 545	346 512 410	
	Production stockée	4 366 442	- 2 632 910	
	Production immobilisée	-	-	
	Subventions	155 478	309 526	
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	5 893 041	4 977 683	
	Transferts de charges	1 423 526	1 320 010	
	Autres produits	1 812 497	2 192 590	
	<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>	<b>2 046 945 750</b>	<b>2 278 223 583</b>	
CHARGES D'EXPLOITATION	Apports et achats de marchandises	217 284 896	286 886 237	
	Variation de stock de marchandises	1 801 809	- 57 886	
	Apports et achats de matières premières	1 266 137 778	1 421 456 681	
	Variation de stock de matières premières	- 2 068 197	8 581 467	
	Autres achats et charges externes (1)	274 721 793	279 401 666	
	Impôts, taxes et versements assimilés	11 927 503	10 851 375	
	Salaires	130 665 716	126 075 554	
	Charges sociales	54 695 196	51 323 131	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- sur immobilisations : dotations aux amortissements	31 270 891	30 176 779
		- sur immobilisations : dotations aux dépréciations	-	-
		- sur actif circulant : dotations aux dépréciations	1 102 961	4 116 055
	Dotations aux provisions	2 174 559	1 896 146	
	Autres charges	5 512 936	4 946 434	
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>	<b>1 995 227 841</b>	<b>2 225 653 638</b>		
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>		<b>51 717 910</b>	<b>52 569 944</b>	
Opérations en commun	Excédent transféré (III)	-	-	
	Perte transférée (IV)	-	-	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations à des organismes coopératifs agricoles	1 381	460	
	Produits financiers de participation (2)	2 506 680	3 660 978	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)	2 266 881	2 214 285	
	Autres intérêts et produits assimilés (2)	5 280 465	4 819 927	
	Reprises sur provisions, dépréciations et transfert de charges	15 074 272	50 595 416	
	Différences positives de change	59 479	103 188	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	48 186	48 186	
<b>Total des produits financiers (V)</b>	<b>25 237 344</b>	<b>61 442 440</b>		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	30 908 687	81 974 880	
	Intérêts et charges assimilées (3)	7 357 708	5 709 322	
	Différence négative de change	40 514	81 210	
	Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement	-	-	
<b>Total des charges financières (VI)</b>	<b>38 306 908</b>	<b>87 765 412</b>		
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>		<b>- 13 069 564</b>	<b>- 26 322 972</b>	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III+IV +V - VI)</b>		<b>38 648 345</b>	<b>26 246 972</b>	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 144 040	1 126 849	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	272 421	2 541 683	
	Reprises sur provisions et dépréciations et transfert de charges	4 797 082	18 977 000	
<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>	<b>7 213 543</b>	<b>22 645 532</b>		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	35 798 908	31 972 876	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	139 212	363 911	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	34 201	
<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>35 938 121</b>	<b>32 370 988</b>		
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		<b>- 28 724 577</b>	<b>- 9 725 456</b>	
	Participation des salariés aux résultats (IX)			
	Impôts sur les bénéfices (X)	757 690	940 628	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)</b>		<b>2 079 396 637</b>	<b>2 362 311 555</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>		<b>2 070 230 559</b>	<b>2 346 730 666</b>	
<b>5 - EXCEDENT OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		<b>9 166 078</b>	<b>15 580 888</b>	
Renvois	(1) - dont redevance de crédit-bail mobilier			
	- dont redevance de crédit-bail immobilier	-	-	
	(2) Dont produits concernant les entités liées	8 266 843	8 846 347	
	(3) Dont intérêts concernant les entités liées	631 750	274 950	

Pour le Collège des commissaires aux comptes  
Cabinet ROUXEL TANGUY & ASS

**"PROVISION" POUR PARFAIRE INTERETS AUX PARTS**

<b>LIBELLES</b>	<b>SOLDE AU 31/12/2023</b>	<b>AUGMENTATION</b>	<b>DIMINUTION</b>	<b>SOLDE AU 31/12/2024</b>
2010 : Affectation résultat 2009	2 000 000,00			2 000 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 000 000,00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 000 000,00</b>

Pour le Collège des commissaires aux comptes  
Cabinet ROUXEL TANGUY & ASS

**RESERVES INDISPONIBLES PROVENANT DES SUBVENTIONS  
D'INVESTISSEMENT RECUES 2024**

LIBELLES	SUBVENTIONS RECUES 2024
<u>Réserves indisponibles provenant des subventions d'investissement recues</u>	229 314,64
<b>TOTAL</b>	<b>229 314,64</b>

Pour le Collège des commissaires aux comptes  
Cabinet ROUXEL TANGUY & ASS

**SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT  
ENTREPRISES PRIVEES RECUES 2024**

LIBELLES	AUGMENTATION SUBVENTION EQUIPEMENT	AUGMENTATION QUOTE PART VIREE AU COMPTE DE RESULTAT
<u>Subventions reçues sur les exercices antérieurs</u>		642 574,77
<u>Subventions reçues sur l'exercice 2024</u>	2 240 090,69	259 156,83
<b>TOTAL</b>	<b>2 240 090,69</b>	<b>901 731,60</b>

## Annexe - Elément 1

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

(CODE DE COMMERCE - ARTICLES 9 ET 11 - DECRET N° 83-1020 DU 29 NOVEMBRE 1983 - PCG2014 adopté en juin 2014 par l'ANC)

Les comptes de cet exercice ont été établis en conformité avec les dispositions du règlement ANC 2021-01 stipulant, au travers de son article 500 - 1 chapitre 5, le plan de compte applicable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels .

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

**Changement de méthode comptable ou de réglementation :**

Néant

Pour le Collège des commissaires aux comptes  
Cabinet ROUXEL TANGUY & ASS

**Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :****a) Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d' acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La durée moyenne des amortissements est la suivante :

	DUREE
- Concessions et droits similaires	5 ans
- Frais d'études	3/10/12/20 ans
- Logiciels	1/3/5/10 ans

**b) Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d' acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La durée moyenne des amortissements est la suivante :

	DUREE
- Agencements et aménagements de terrain	10/15 ans
- Constructions	10/12/15/20 ans
- Agencements et aménagements des constructions	5/7/10 ans
- Installations, agencements et matériels industriels	3/5/7/8/10/12 ans
- Matériels de transport	5/7/10 ans
- Véhicules de fonction	3 ans
- Matériels de bureau et informatique	3 ans
- Mobiliers de bureau	8/10 ans

**c) Participations :**

Les titres de participation sont comptabilisés au prix d'acquisition (hors frais accessoires).

Ils sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour dépréciation.

L'appréciation des provisions pour dépréciation a été effectuée par rapport à une analyse multicritères (quote-part de situation nette revenant à la coopérative, rentabilité, plus-value potentielle sur éléments de patrimoine).

La liste des participations dans les organismes coopératifs détenus à plus de 10%

Raison sociale	Forme juridique	Montant de la participation
Armor SILO	Coopérative	114 960 €

**d) Autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement :**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

**e) Les stocks :**

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti" ou "coût moyen pondéré" ou "Prix de marché" selon la nature des stocks.

Les stocks faisant l'objet d'une couverture sont évalués en tenant compte des couvertures mises en place.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements de biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée si la valeur au 31/12/24 est inférieure la valeur brute des stocks. Les pièces d'entretien abattoir sont dépréciées sur la base de leur délai de rotation.

**f) Créances :**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

**g) Prêts et créances adhérents :**

Dès lors qu'un prêt octroyé à un adhérent ou une créance détenue sur un adhérent est considéré comme douteux, la perte probable est prise en compte par la coopérative par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de l'actif et l'estimation du recouvrement effectuée par la coopérative qui tient compte de l'évaluation des garanties éventuelles détenues sur l'adhérent.

**h) Provisions pour risques et charges :**

Les provisions pour risques et charges comprennent notamment les provisions pour risques de cautions des adhérents, les provisions pour risques divers, les provisions pour litiges et les provisions pour fin de carrière.

*- Provisions pour litiges :*

La coopérative constitue des provisions pour couvrir les risques sur des litiges que des événements survenus ou en cours rendent probables au 31 décembre 2024. Ces passifs ne sont donc pas certains à cette date, mais représentent une valeur économique négative, c'est à dire une obligation de la coopérative à l'égard d'un tiers dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie.

*- Provisions pour indemnités de départ en retraite :*

Les engagements de retraite ont fait l'objet d'une évaluation conformément à la convention collective des Coopératives et Sica Bétail et Viandes. L'estimation des engagements prend en compte les modalités suivantes :

- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Taux de progression des salaires : 3,00%
- Taux de turn over : 5,42%
- Table de mortalité : TH00-02 pour les hommes et TF00-02 pour les femmes
- Taux d'actualisation : 3,00%
- Taux moyen de charges sociales : 51%

Au 31 décembre 2024, le montant de l'engagement envers les salariés s'élève à 13 908 K €. Cet engagement est couvert par des versements à un organisme extérieur et par des provisions pour risques et charges.

**i) Réserves règlementées :**

Conformément aux statuts, une réserve de 14 918 061,86 € a été constituée, afin de compenser les remboursements de parts sociales coopérateurs.

**Autres informations :**

- COOPERL ARC ATLANTIQUE est la société mère consolidante du "Groupe COOPERL ARC ATLANTIQUE".

- Information concernant les parties liées : NEANT

Pour le Collège des commissaires aux comptes  
Cabinet ROUXEL TANGUY & ASS

## FAITS CARACTERISTIQUES DE L' EXERCICE 2024

### 1/ FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE :

- 1.1 Suite à plusieurs années de forte inflation, l'année 2024 a vu une évolution des marchés avec une baisse sensible du prix du porc et de l'énergie, qui restent néanmoins à des niveaux élevés.

Cette diminution des prix, associée à une réduction du nombre de porcs produits par nos adhérents, a pesé sur notre chiffre d'affaires.

Pour le Collège des commissaires aux comptes  
Cabinet ROUXEL TANGUY & ASS

### 2/ COURS DU PORC et PRIX DES CEREALES :

- 2.1 Evolution du cours du porc moyen France Agrimer

	2024	2023	Variation en euros	Variation en %
Cours moyen France Agrimer (en €/kg)	2,12	2,28	-0,16	-7,02%

- 2.2 Evolution du prix des céréales (cotation du marché)

Prix d'achat moyen (en €/tonne)	2024	2023	Variation en euros	Variation en %
Blé	216,4	252,9	-36,5	-14,43%
Soja	438,8	528,3	-89,5	-16,94%

### 2/ SUBVENTIONS D'EQUILIBRE ET ABANDONS DE CREANCES :

La coopérative a accordé des subventions d'équilibre à certaines filiales au titre de l'exercice 2024 pour un montant de 32 680 K€. Elles concernent :

Socobati :	8 600 K€
Dénitral :	400 K€
Fertival :	2 100 K€
Concept Rolland Developpement :	1 600 K€
Berneau :	500 K€
CFMA :	700 K€
Cie Madrange :	8 100 K€
Cie Montagne Noire :	10 400 K€
Cooperl Innovation :	280 K€

En sens inverse, des filiales ont remboursées une quote-part de la subvention d'équilibre accordée pour un montant de 65 K€ H.T.

Farmapro (QP 2022)	65 K€
--------------------	-------

La coopérative a procédé à l'extinction de subventions d'équilibre échues, de l'année 2012

SCI Cooperl :	190 K€
---------------	--------

### 3/ INFORMATIONS DIVERSES :

- 3.1 Le Groupe sera assujéti à l'impôt minimum mondial (Pilier 2 / GloBE) dès 2024. A ce jour, la complexité inhérente au calcul et la nouveauté des règles ne nous permettent pas de fournir une estimation fiable de l'impôt complémentaire. Néanmoins, notre analyse préliminaire suggère que l'impact financier ne devrait pas être significatif. Des travaux sont actuellement en cours pour affiner cette évaluation.
- 3.2 Le montant des excédents réalisés avec les tiers non coopérateurs en application de l'article L. 522-5 du code rural et de la pêche maritime est de 1 481 523,87 € pour l'exercice 2024

### 4/ EVENEMENTS POSTERIEURS A L'EXERCICE :

Face à un marché français 2025 sous forte contrainte, nous maintenons notre cap stratégique d'investissement et de modernisation de nos outils. Notre objectif est d'améliorer durablement notre compétitivité par une gestion budgétaire rigoureuse.

L'année 2025 est également un jalon majeur avec l'introduction d'IRIS Feeding (Système connecté pour l'alimentation individualisée des porcs) et IRIS Building (Construction de bâtiments agricoles modulaires, connectés, autonomes), aboutissement de nos efforts d'innovation pour anticiper les enjeux de demain.

Par ailleurs, la vigilance quant à la progression de la peste porcine africaine en Europe demeure essentielle, rappelant l'impératif du strict respect des règles de biosécurité à tous les niveaux.

## - ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE - EXERCICE 2024 -

SITUATIONS ET MOUVEMENTS  RUBRIQUES	A	B		C			D = A + B - C
	Valeurs brutes au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions			Valeurs brutes à la clôture de l'exercice
		Acquisitions	Virement poste à poste	Cessions et apports	Eléments mis hors service	Virement poste à poste	
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
- Concessions et droits similaires	966 798,92						966 798,92
- Logiciels	16 108 259,52	1 552 496,64	50 701,35				17 711 457,51
- Marques	910 000,00						910 000,00
- Frais d'études	2 612 417,60	19 300,00	73 348,15				2 705 065,75
- Mali technique	759 013,30						759 013,30
- Immob. incorporelles en cours	1 089 240,04	1 133 654,18			51 700,00	112 510,64	2 058 683,58
<b>Sous-total</b>	<b>22 445 729,38</b>	<b>2 705 450,82</b>	<b>124 049,50</b>	-	<b>51 700,00</b>	<b>112 510,64</b>	<b>25 111 019,06</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>							
- Terrains	7 549 622,32	134 153,50					7 683 775,82
- Agencements, aménag. terrains	22 573 245,01	552 135,52	127 622,79				23 253 003,32
- Constructions	188 952 501,25	3 093 231,79	2 433 461,70				194 479 194,74
- Const.: ens.industriels	104 543 137,13	1 626 304,15	2 194 310,97				108 363 752,25
- Const.: ens.administratifs	5 292 504,22	10 000,00					5 302 504,22
- Inst.agenc.const.: ens.indust.	65 092 173,50	1 456 927,64	239 150,73				66 788 251,87
- Inst.agenc.const.: ens.admin.	7 624 919,33						7 624 919,33
- Ouvrages d'infrastructures	884 548,77						884 548,77
- Constructions s/sol d'autrui	2 689 349,08						2 689 349,08
- Ouvrages d'infrastr./sol d'autrui	2 825 869,22						2 825 869,22
- Installations techniques	380 908 625,87	14 396 306,21	6 900 738,49	5 060,00	84 368,81	-	402 116 241,76
- Installations complexes	13 238 436,46	279 172,84	281 992,33		33 805,00		13 765 796,63
- Matériel et outillage	99 088 235,01	5 821 358,70	961 273,42	5 060,00	50 563,81		105 815 243,32
- Agenc.et install.techniques	268 581 954,40	8 295 774,67	5 657 472,74				282 535 201,81
- Installations générales	258 735,36						258 735,36
- Matériel de transport	51 250 439,86	4 575 738,70	-	2 138 512,60	619 240,10	-	53 068 425,86
- Matériel de transport	36 850 284,64	2 438 680,80		1 812 537,59	496 277,81		36 980 150,04
- Véhicules de fonction (VP)	6 433 531,26	1 464 031,82		243 089,50	115 189,85		7 539 283,73
- Véhicules de fonction (CTTE/VA)	2 612 264,13	143 149,88		53 255,51	5 759,95		2 696 398,55
- Matériel roulant	5 354 359,83	529 876,20		29 630,00	2 012,49		5 852 593,54
- Matériel et mobilier de bureau	11 238 870,12	735 772,69	76 928,92	1 039,80	3 105,90	-	12 047 426,03
- Matériel de bureau	1 050 048,78	18 029,00					1 068 077,78
- Matériel informatique	7 061 522,24	625 531,62	76 928,92	1 039,80	3 105,90		7 759 837,08
- Mobilier de bureau	3 127 299,10	92 212,07					3 219 511,17
- Emballages récupérables	425 640,61	130 017,83					555 658,44
- Immob.corporelles en cours	13 545 086,88	14 118 420,46			20 469,00	9 550 290,76	18 092 747,58
- Avances et acomptes sur immob.	-						-
<b>Sous-total</b>	<b>676 702 767,28</b>	<b>37 735 776,70</b>	<b>9 538 751,90</b>	<b>2 144 612,40</b>	<b>727 183,81</b>	<b>9 550 290,76</b>	<b>711 555 208,91</b>
<b>Immobilisations financières</b>							
- Participations	271 118 176,78	20 306 794,62		1 106 097,96			290 318 873,44
- Créances rattachées à des participa	125 570 488,59	20 760 428,16		36 600 049,73			109 730 867,02
- Autres titres immobilisés	228 310,75	1 935,00		676,00			229 569,75
- Prêts	8 483 501,96	1 596 099,65	67 830,04	1 887 523,42		67 830,04	8 192 078,19
- Autres immob. financières	7 045 917,70	10 998 654,90		12 257 658,46			5 786 914,14
<b>Sous-total</b>	<b>412 446 395,78</b>	<b>53 663 912,33</b>	<b>67 830,04</b>	<b>51 852 005,57</b>	-	<b>67 830,04</b>	<b>414 258 302,54</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 111 594 892,44</b>	<b>94 105 139,85</b>	<b>9 730 631,44</b>	<b>53 996 617,97</b>	<b>778 883,81</b>	<b>9 730 631,44</b>	<b>1 150 924 530,51</b>

Pour le Collège des commissaires aux comptes  
Cabinet ROUXEL TANGUY & ASS

## - TABLEAU DES AMORTISSEMENTS - EXERCICE 2024 -

SITUATIONS ET MOUVEMENTS  RUBRIQUES	A		B		C			D = A + B - C
	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Ventilations des dotations		Ventilations des diminutions				
		Mode linéaire	Virement poste à poste	Eléments cédés	Eléments mis hors service	Virement poste à poste		
<b>Immobilisations incorporelles</b>								
- Concessions et droits similaires	583 955,32	85 269,48					669 224,80	
- Logiciels	10 809 608,66	1 797 943,14					12 607 551,80	
- Marques	448 061,90	89 599,92					537 661,82	
- Frais d'études	1 568 852,67	171 127,47					1 739 980,14	
- Mali technique	759 013,30						759 013,30	
<b>Sous-total</b>	<b>14 169 491,85</b>	<b>2 143 940,01</b>					<b>16 313 431,86</b>	
<b>Immobilisations corporelles</b>								
- Agencements, aménag. terrains	16 066 763,06	878 189,28					16 944 952,34	
- Constructions	144 375 711,51	6 207 004,18	- 3 650,00				150 579 065,69	
- Const.: ens.industriels	79 090 233,29	2 858 878,54					81 949 111,83	
- Const.: ens.administratifs	3 797 700,73	161 949,71					3 959 650,44	
- Inst.agenc.const.: ens.indust.	50 515 780,51	2 692 419,13	- 3 650,00				53 204 549,64	
- Inst.agenc.const.: ens.admin.	5 524 866,07	311 847,67					5 836 713,74	
- Ouvrages d'infrastructures	884 548,77						884 548,77	
- Constructions s/sol d'autrui	2 110 870,63	112 027,56					2 222 898,19	
- Ouvrages d'infrastr./sol d'autrui	2 451 711,51	69 881,57					2 521 593,08	
- Installations techniques	292 157 235,33	17 858 676,89	3 650,00	1 632,99	71 621,30	-	309 946 307,93	
- Installations complexes	10 666 416,88	507 677,78			33 805,00		11 140 289,66	
- Matériel et outillage	76 437 227,85	6 261 983,81		1 632,99	37 816,30		82 659 762,37	
- Agenc.et install.techniques	205 053 590,60	11 089 015,30	3 650,00				216 146 255,90	
- Installations générales	216 175,45	12 026,52					228 201,97	
- Matériel de transport	44 109 880,06	3 279 432,18	-	2 078 178,05	629 381,80	-	44 681 752,39	
- Matériel de transport	31 004 881,32	2 063 865,91		1 812 537,59	496 277,81		30 759 931,83	
- Véhicules de fonction (VP)	5 841 389,22	657 997,93		182 844,55	125 331,55		6 191 211,05	
- Véhicules de fonction (CTTE/VAS)	2 387 006,68	156 661,34		53 165,91	5 759,95		2 484 742,16	
- Matériel roulant	4 876 602,84	400 907,00		29 630,00	2 012,49		5 245 867,35	
- Matériel et mobilier de bureau	9 081 471,14	811 692,83	-	1 039,80	3 105,90	-	9 889 018,27	
- Matériel de bureau	947 178,08	44 023,92					991 202,00	
- Matériel informatique	5 651 979,16	640 927,59		1 039,80	3 105,90		6 288 761,05	
- Mobilier de bureau	2 482 313,90	126 741,32					2 609 055,22	
- Emballages récupérables	351 379,86	79 928,87					431 308,73	
- Immobilisations corporelles en cours	-						-	
<b>Sous-total</b>	<b>506 358 616,41</b>	<b>29 126 950,75</b>	<b>-</b>	<b>2 080 850,84</b>	<b>704 109,00</b>	<b>-</b>	<b>532 700 607,32</b>	
<b>Immobilisations financières</b>								
- Participations	129 628 665,87	16 159 441,00		873 521,00			144 914 585,87	
- Créances rattachées à des participati	23 243 405,61	3 047 758,00		10 399 241,43			15 891 922,18	
- Autres titres immobilisés	-						-	
- Prêts	3 271 581,35	760,74		198 731,72			3 073 610,37	
- Autres immob. financières	-						-	
<b>Sous-total</b>	<b>156 143 652,83</b>	<b>19 207 959,74</b>	<b>-</b>	<b>11 471 494,15</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>163 880 118,42</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>676 671 761,09</b>	<b>50 478 850,50</b>	<b>-</b>	<b>13 552 344,99</b>	<b>704 109,00</b>	<b>-</b>	<b>712 894 157,60</b>	

Pour le Collège des commissaires aux comptes  
Cabinet ROUXEL TANGUY & ASS

## Annexe - Elément 4

**- ETAT DES PROVISIONS -**

N° CPTE	NATURE DES PROVISIONS	MONTANT AU 31/12/23	AUGMENTATION		DIMINUTION		Virement de poste à poste		MONTANT AU 31/12/24
			DOTATIONS	L	REPRISES	Augmentations	Diminutions		
	<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b> - pour investissements - pour hausse de prix - amortissements dérogatoires		Pour le Collège des commissaires aux comptes Cabinet ROUXEL TANGUY & ASS						
	<b>TOTAL 1</b>	-	-		-	-	-	-	-
	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>								
151500	- pr. pour pertes de change	419,87	1 872,98	B	419,87				1 872,98
151800	- pr. risques divers	25 337 997,16	4 902 734,52	A	(1) 7 881 291,52				22 359 440,16
151801	- pr. pour risques sanitaires (Marek)	157 987,11		A	47 987,11				110 000,00
151802	- pr. pour risques sanitaires (schéma génétique)	3 107 350,17	444 506,18	A	262 472,39				3 289 383,96
151810	- pr. risques mortalité	858 039,51	34 296,76	A	10 543,07				881 793,20
151820	- pr. pour risques - cautions	361 916,55	-	B	162 129,31				199 787,24
153000	- pr. pour pensions ou obligations similaires	4 980 215,91	933 037,00	A	947 653,72				4 965 599,19
155000	- pr pour impots	-		C					-
	<b>TOTAL 2</b>	<b>34 803 926,28</b>	<b>6 316 447,44</b>	-	<b>9 312 496,99</b>	-	-	-	<b>31 807 876,73</b>
	<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>								
296100	- pr. pour dép. titres de participation	129 628 665,87	16 159 441,00	B	873 521,00	-	-		144 914 585,87
296700	- pr. pour dép. créances ratt. à des participations	16 222 085,98	153 523,00	B	9 547 320,43				6 828 288,55
296710	- pr. pour dép.adhérents créances ratt.à des partic	7 021 319,63	2 894 235,00	B	851 921,00				9 063 633,63
297400	- pr. pour dép. prêts adhérents	3 134 600,47	359,82	B	198 731,72				2 936 228,57
297410	- pr. pour dép. autres prêts	136 980,88	400,92	B	-				137 381,80
392110	- pr. pour dép. stocks pièces et fournitures	3 301 140,57	4 440,39	A	281 866,39				3 023 714,57
395500	- pr. pour dép. stocks produits IDV	3 034 981,00	188 448,00	A	893 630,00				2 329 799,00
397500	- pr. pour dép. stocks marchandises	6 125,00	-	A	-				6 125,00
491100	- pr. pour dép. comptes clients	526 707,69	391 855,57	A	393 401,55				525 161,71
495100	- pr. pour dép. comptes stés apparentées	26 243 025,22	7 558 839,00	B	3 019 649,53				30 782 214,69
495400	- pr. pour dép. comptes adhérents	2 494 382,11	477 672,46	A	371 755,84				2 600 298,73
496700	- pr. pour dép. comptes débiteurs divers	58 299,84	40 544,20	A	24 335,72				74 508,32
590300	- pr. pour dép. valeurs mobilières de placement	90 056,34	-	B	20 100,26				69 956,08
	<b>TOTAL 3</b>	<b>191 898 370,60</b>	<b>27 869 759,36</b>		<b>16 476 233,44</b>	-	-	-	<b>203 291 896,52</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>226 702 296,88</b>	<b>34 186 206,80</b>		<b>25 788 730,43</b>	-	-	-	<b>235 099 773,25</b>
	<b>DONT DOTATIONS ET REPRISES</b>								
	- d'exploitation		7 417 535,09	A	11 114 937,33				
	- financières		26 768 671,71	B	14 673 793,10				
	- exceptionnelles		-	C					

(1) Notre contestation des cotisations interprofessionnelles dans leur principe et dans leur modalité de recouvrement nous a conduit à réaliser une reprise partielle de provision en 2024. Concernant le dossier ADLC, Cooperil s'est pourvue en cassation contre l'arrêt rendu le 7 mars 2024 par la Cour d'appel de Paris. L'arrêt réduit le montant de l'amende mais reste exécutoire.

## Annexe - Elément 5

## ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

CREANCES	MONTANT	MONTANT	DONT A 1 AN	DONT A PLUS
	BRUT	NET	AU PLUS	d'1 AN
<b>Actif immobilisé :</b>				
Participations	290 318 873,44	290 318 873,44	0,00	290 318 873,44
Créances rattachées à des participations	109 730 867,02	109 730 867,02	23 987 428,58	85 743 438,44
Autres titres immobilisés	229 569,75	229 569,75	0,00	229 569,75
Prêts	8 192 078,19	8 192 078,19	0,00	8 192 078,19
Autres immobilisations financières	5 786 914,14	5 786 914,14	1 260,00	5 785 654,14
<b>TOTAL</b>	<b>414 258 302,54</b>	<b>414 258 302,54</b>	<b>23 988 688,58</b>	<b>390 269 613,96</b>
<b>Actif circulant :</b>				
<b>Créances associés coopérateurs et cptes rat.</b>	<b>16 677 696,36</b>	<b>16 677 696,36</b>	<b>16 677 696,36</b>	<b>0,00</b>
<b>Créances clients et comptes rattachés</b>	<b>92 455 652,49</b>	<b>92 455 652,49</b>	<b>92 455 652,49</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres créances et comptes rattachés</b>	<b>232 865 433,88</b>	<b>232 865 433,88</b>	<b>232 837 493,51</b>	<b>27 940,37</b>
Personnel et comptes rattachés	344 988,67	344 988,67	317 048,30	27 940,37
M.S.A., autres organismes sociaux				
Etat et collectivités publiques	16 578 932,10	16 578 932,10	16 578 932,10	
Groupe et associés	178 912 480,25	178 912 480,25	178 912 480,25	
Débiteurs divers	37 029 032,86	37 029 032,86	37 029 032,86	
<b>Capital souscrit et appelé, non versé</b>	<b>192 292,50</b>			
<b>Charges constatées d'avance :</b>	<b>9 577 548,30</b>			

Pour le Collège des commissaires aux comptes  
Cabinet ROUXEL TANGUY & ASS

## Annexe - Elément 5

**ETAT DES ECHEANCES DES DETTES**

<b>LIBELLES</b>	<b>MONTANTS BRUTS</b>	<b>DONT A 1 AN AU PLUS</b>	<b>DONT A PLUS D' 1 AN ET 5 ANS AU PLUS</b>	<b>DONT A PLUS DE 5 ANS</b>
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISS. DE CREDIT . concours bancaires courants . emprunts	3 784 799,61 218 168 220,06	3 784 799,61 52 038 146,05	134 542 769,78	31 587 304,23
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	14 149 105,23	54 691,25	333 835,51	13 760 578,47
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	90 429 429,15	90 429 429,15		
DETTES ASSOCIES COOPERATEURS ET CPTES RATTACHES	24 818 457,21	24 818 457,21		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	50 776 045,36	50 776 045,36		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	5 997 554,60	5 997 554,60		
AUTRES DETTES	59 240 319,12	59 240 319,12		
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	189 070,23	189 070,23		
<b>TOTAL</b>	<b>467 553 000,57</b>	<b>287 328 512,58</b>	<b>134 876 605,29</b>	<b>45 347 882,70</b>

Pour le Collège des commissaires aux comptes  
Cabinet ROUXEL TANGUY & ASS

**FRAIS DE RECHERCHE APPLIQUEE ET  
DE DEVELOPPEMENT**

**NEANT**

Pour le Collège des commissaires aux comptes  
Cabinet ROUXEL TANGUY & ASS

Annexe - Elément 6-10è

**CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES**  
**PRODUITS A RECEVOIR**

<b>Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivant du bilan</b>	<b>Montant</b>
<b>PRETS</b>	<b>338,23</b>
<b>AUTRES CREANCES ET COMPTES RATTACHES</b>	<b>14 967 074,99</b>
. <i>Personnel et comptes rattachés</i> 216 208,43	
. <i>Etat, produits à recevoir</i> 124 139,49	
. <i>Débiteurs divers</i> 4 391 135,86	
. <i>Autres créances</i> 10 235 591,21	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>14 967 413,22</b>

Pour le Collège des commissaires aux comptes  
Cabinet ROUXEL TANGUY & ASS

## DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

### CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes du bilan	Montant
<b>EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES</b>	<b>710 585,87</b>
<b>DETTES FISCALES ET SOCIALES</b>	<b>23 871 528,17</b>
. <i>Personnel et comptes rattachés</i>	15 900 677,59
. <i>Organismes sociaux</i>	7 966 832,58
. <i>Organismes fiscaux</i>	4 018,00
<b>AUTRES DETTES</b>	<b>56 316 259,25</b>
<i>Factures non parvenues</i>	15 900 649,45
<i>Ristournes et avoirs à établir</i>	7 624 791,87
<i>Divers charges à payer</i>	32 783 993,39
<i>Divers charges à payer Groupe</i>	-
<i>Divers avoirs à établir</i>	6 824,54
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>80 898 373,29</b>

Pour le Collège des commissaires aux comptes  
Cabinet ROUXEL TANGUY & ASS

**CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE**

	<b>ACTIF</b>	<b>PASSIF</b>
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (486100)</b>	9 577 548,30	
<b>PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (487100)</b>		189 070,23
<b>TOTAL</b>	<b>9 577 548,30</b>	<b>189 070,23</b>

Pour le Collège des commissaires aux comptes  
Cabinet ROUXEL TANGUY & ASS

**ECARTS DE CONVERSION**

	<b>ACTIF</b>	<b>PASSIF</b>
<b>ECARTS DE CONVERSION ACTIF (476100)</b>	1 872,98	
<b>ECARTS DE CONVERSION PASSIF (477100)</b>		16 527,44
<b>TOTAL</b>	<b>1 872,98</b>	<b>16 527,44</b>

Pour le Collège des commissaires aux comptes  
Cabinet ROUXEL TANGUY & ASS

## EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL 2024

Pour le Collège des commissaires aux comptes  
Cabinet ROUXEL TANGUY & ASS

	MONTANT	Nombre de parts sociales
1 - Parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	47 421 197,05	31 614 131
2 - Parts sociales émises pendant l'exercice :	7 078 459,50	4 718 973 (1)
3 - Parts sociales remboursées pendant l'exercice :	-5 525 902,50	-3 683 935
4 - Parts sociales composant le capital social en fin d'exercice : *	<b>48 973 754,05</b>	32 649 169

\* dont Parts sociales associés non coopérateurs 457 347,05

Les parts sociales des associés coopérateurs qui composent le capital social sont des parts sociales d'activité (PSA) et de parts sociales d'épargne (PSE). Leur montant nominal est de 1,5 € / part.

**(1) dont intérêts aux parts capitalisées pour 2 922 € et ristournes capitalisées pour 6 994 692 € (rist PSA ; 284 587,50 € & rist PSE : 6 709 834,50 €)**

**VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET**  
**GLOBAL AU 31/12/2024**

CHIFFRE D'AFFAIRES	2024	2023
<b>VENTES DE MARCHANDISES</b>	<b>255 585 828,63</b>	<b>326 860 312,36</b>
- Animaux	146 809 383,93	203 132 129,42
- Céréales et minéraux	42 047 498,34	55 995 572,67
- Agrofournitures	26 302 881,65	28 197 766,87
- Matériaux	11 557 004,69	12 373 935,35
- Produits vétérinaires	28 507 184,84	27 996 099,51
- Divers	2 883 975,31	2 977 019,27
- RRRR s/ ventes marchandises	- 2 522 100,13	- 3 812 210,73
<b>PRODUCTION VENDUE</b>	<b>1 777 708 938,37</b>	<b>1 945 196 372,56</b>
<i><b>Production vendue de biens :</b></i>	<i><b>1 718 930 395,10</b></i>	<i><b>1 892 111 553,62</b></i>
- Produits frais et congelés	1 266 386 740,44	1 339 008 801,99
- Aliments	423 898 692,52	519 031 054,38
- Matériaux	3 345 218,36	2 486 757,25
- Produits vétérinaires	9 512,61	7 102,53
- Animaux	955 506,36	1 639 392,24
- Divers	35 982 743,17	32 029 793,84
- RRRR s/ ventes produits finis	- 11 648 018,36	- 2 091 348,61
<i><b>Production vendue de service :</b></i>	<i><b>58 778 543,27</b></i>	<i><b>53 084 818,94</b></i>
- Prestations de services	59 115 726,37	53 363 858,12
- RRRR s/ ventes prestations services	- 337 183,10	- 279 039,18
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 033 294 767,00</b>	<b>2 272 056 684,92</b>

Pour le Collège des commissaires aux comptes  
Cabinet ROUXEL TANGUY & ASS

## PRODUITS EXCEPTIONNELS 2024

<b><u>SUR OPERATIONS DE GESTION :</u></b>		<b>2 144 039,77</b>
. Subventions d'équilibre	65 000,00	
. Autres produits exceptionnels s/opérations de gestion	30 455,69	
. Résultat de liquidation	125 165,02	
. Autres produits exceptionnels s/opérations de gestion	21 587,46	
. Quote-part subventions d'investissements virées au résultat	1 901 731,60	
. Produits exceptionnels divers	100,00	
<b><u>SUR OPERATIONS EN CAPITAL :</u></b>		<b>272 421,47</b>
. Cessions immobilisations corporelles	271 745,47	
. Cessions immobilisations financières	676,00	
<b><u>SUR OPERATIONS EXCEPTIONNELLES :</u></b>		<b>4 797 082,00</b>
. Reprise provision risques & charges ADLC	4 797 082,00	
<b>CUMUL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		<b>7 213 543,24</b>

Pour le Collège des commissaires aux comptes  
 Cabinet ROUXEL TANGUY & ASS

## CHARGES EXCEPTIONNELLES 2024

<b><u>SUR OPERATIONS DE GESTION :</u></b>		<b>35 798 908,25</b>
. <i>Subventions aux filiales</i>		
BERNEAU	500 000,00	
CFMA	700 000,00	
CIE MADRANGE	8 100 000,00	
CIE MONTAGNE NOIRE	10 400 000,00	
CONCEPT ROLLAND DEVELOPPEMENT	1 600 000,00	
COOPERL INNOVATION	280 000,00	
FERTIVAL	2 100 000,00	
SOCOBATI SAS	8 600 000,00	
STE DENITRAL S.A.	400 000,00	
	Pour le Collège des commissaires aux comptes Cabinet ROUXEL TANGUY & ASS	
. <i>Subventions aux adhérents :</i>		98 840,00
Aides à l' installation	2 000,00	
Aides "IBAE"	96 840,00	
. <i>Pénalités sur marchés, amendes, impôts</i>		3 011 072,55
. <i>Autres charges exceptionnelles :</i>		8 995,70
<b><u>SUR OPERATIONS EN CAPITAL :</u></b>		<b>139 212,37</b>
. <i>V.N.C. immobilisations incorporelles</i>		51 700,00
. <i>V.N.C. immobilisations corporelles</i>		86 836,37
Vente véhicules	50 192,85	
Divers et sorties actif	36 643,52	
. <i>V.N.C. immobilisations financières</i>		676,00
. <i>Divers</i>		0,00
<b>CUMUL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		<b>35 938 120,62</b>

**ENGAGEMENTS FINANCIERS DONNES****AU 31/12/2024**

Pour le Collège des commissaires aux comptes  
Cabinet ROUXEL TANGUY & ASS

<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>MONTANTS</b>
<i>- Cautions données</i>  - Caution solidaire en faveur des adhérents (11 adh.)  - Caution solidaire en faveur de COOP SAVEURS	  776 991,24  7 600,00
	<b>784 591,24</b>

## ENGAGEMENTS FINANCIERS RECUS AU 31/12/2024

ENGAGEMENTS FINANCIERS RECUS	MONTANTS
<b><u>CAUTIONS RECUES</u></b>	<b>8 303 883,36</b>
<i>Cautions données par CRCA</i>	6 440 117,73
<i>Cautions données par LCL</i>	1 863 765,63
<b><u>SUBVENTIONS D'EQUILIBRE et ABANDONS DE CREANCES avec clause de retour à meilleure fortune</u></b>	<b>118 998 000,00</b>
- DENITRAL	9 020 000,00
- FERTIVAL	7 660 000,00
- SCI COOPERL	315 000,00
- SOCOBATI	46 740 000,00
- BROCELIANDE	11 000 000,00
- BERNEAU	4 683 000,00
- CONCEPT ROLLAND DEVELOPPEMENT	3 500 000,00
- CFMA	1 300 000,00
- CIE MADRANGE	16 100 000,00
- CIE MONTAGNE NOIRE	18 400 000,00
- COOPERL INNOVATION	280 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>127 301 883,36</b>

Pour le Collège des commissaires aux comptes  
Cabinet ROUXEL TANGUY & ASS

## ENGAGEMENTS RECIPROQUES

AU 31/12/2024

ENGAGEMENTS RECIPROQUES	MONTANTS
<b><u>ACHATS A TERME</u></b>	
<i>Matières premières et céréales</i>	<i>194 374 081,05</i>
<i>Marché à terme Marex Energie</i>	<i>50 446 515,14</i>
<div style="border: 1px solid black; padding: 10px; width: fit-content; margin: 0 auto;">           Pour le Collège des commissaires aux comptes Cabinet ROUXEL TANGUY &amp; ASS         </div>	
<b><u>OPERATIONS A TERME DE DEVISES</u></b>	
<i>Société Générale - devise : JPY</i>	<i>- 14 358,00</i>
<i>Société Générale - devise : USD</i>	<i>- 8 612,45</i>
<i>Société Générale - devise : THB</i>	<i>- 155 030,34</i>
<b><u>SWAPS DE TAUX D'INTERETS ADOSES AUX EMPRUNTS AUPRES DES ETS DE CREDIT</u></b>	
<i>CRCA</i>	<i>478 279,15</i>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>245 120 874,54</b>

\* : Montants espérés mais non encore confirmés.

### Stratégie de couverture Euronext

Afin de réduire et de limiter l'exposition aux fluctuations :

- liées au coût des achats de céréales, la coopérative intervient sur EURONEXT.
- liées aux taux de change, la coopérative achète des contrats de ventes et d'achats de devises à terme.
- liées taux relatif à un emprunt, la coopérative utilise des swaps de taux.

### Strategie de couverture Marex

Il s'agit d'une stratégie de couverture de risques sur les achats d'énergie pour la coopérative et certaines de ses filiales consommatrice d'énergie avec une refacturation à ces dernières sur la base d'une convention entre les parties. La coopérative intervient sur European Energy Exchange (EEX) pour l'électricité et TTF pour le gaz. (TTF : référence européenne des prix du gaz)

### Traitement de l'instrument de couverture

Les pertes et gains réalisés sont reconnus en résultat de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits et charges sur l'éléments couvert, dans le même poste que l'éléments couvert.

Les pertes et gains latents ne sont pas comptabilisés en résultat tant que le résultat sur l'élément couvert n'est pas réalisé.

## REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Il n'y a pas de rémunération allouées aux membres du Conseil d'Administration

Il existe seulement une indemnité compensatrice de fonctions dont le montant est accordé par l'Assemblée Générale.

Le montant des indemnités allouées aux membres du Conseil d'Administration ont été comptabilisées pour un montant de 340 535 € au titre de l'exercice 2024.

Le montant global maximum autorisé par l'assemblée générale est de 500 000 € au titre de cet exercice, étant précisé qu'il n'y a pas eu de coût de formation des administrateurs en 2024.

Pour le Collège des commissaires aux comptes  
Cabinet ROUXEL TANGUY & ASS

## Annexe - Élément 13

**EFFECTIF MOYEN 2024**

**Méthode de calcul par trimestre  
déterminée par le Code de la Sécurité Sociale**

	<b>EFFECTIF MOYEN</b>
<b>COOPERL</b>	
- Cadres	400
- Agents de maîtrise et techniciens	714
- Employés	254
- Ouvriers	2 380
<b>TOTAL</b>	<b>3748</b>

Pour le Collège des commissaires aux comptes  
Cabinet ROUXEL TANGUY & ASS

**LISTE DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS**

Filiales et participations		Quote part du capital détenu en %	Capitaux propres 2024
<i>Renseignements détaillés concernant les filiales détenues au moins à 50% de leur capital</i>			
<b><u>PARTICIPATIONS DIRECTES</u></b>			
0020	SCI COOPERL	100,00%	101 084
0024	COOPERL INDUSTRIES ALIMENTAIRES	100,00%	1 607 067
0026	SICA ARCA	90,22%	977 246
0027	NET'PERL	100,00%	106 768
0029	EURL AZUR	100,00%	1 604
0030	AVENIR	100,00%	- 478 597
0032	COOP ARMORICAINE	100,00%	36 774 335
0037	CETRA PORCS	100,00%	480 896
0039	VET'APRO	51,00%	45 340
0045	G.U.F.A COOPERL ARC ATLANTIQUE	100,00%	10 573
0046	BEAUSOLEIL 2	100,00%	839 814
0058	LES PROVINCES D'EUROPE	50,00%	4 246 906
0061	NUCLEUS	88,37%	6 152 554
0062	SCEA ELEVAGE RAMEL	100,00%	- 357 629
0065	GLOBAL MEAT	50,00%	8 136 941
0070	COMPAGNIE DE SALAISON	100,00%	61 422 507
0080	BERNEAU A	100,00%	212 400
0081	DE LA FONTAINE NEUVE	100,00%	297 292
0082	ETABLISSEMENT GUY HARANG	100,00%	- 1 422 362
0086	CFMA	100,00%	2 162 454
0101	ENTREPOT FRIGORIFIQUE ARMORICAIN	50,00%	896 333
0103	CIRCLE FOODS LIMITED	50,00%	18 768 206
0105	COOPERL RUSSIE	100,00%	664 998
0106	COOPERL BEIJING TRADING	100,00%	- 2 213 590
0107	HENAN COOPERL PIG BREEDING	100,00%	27 314 152
0109	SCI PROVINCE	50,00%	2 819 139
0111	COOPERL VIETNAM COMPANY LIMITED	100,00%	- 11 327
0112	NHL COOPERL JV	50,00%	- 18 004 279
0114	OLIVIER & CO	65,45%	- 944 292
0127	VEREIJKEN BEHEER B.V.	100,00%	656 592
0128	THAIFOODS NUCLEUS GENETICS	50,00%	9 497 976
0131	JV HENAN JINWANG COOPERL	50,00%	530 729
0140	COOPERL 360 DEUTSCHLAND	100,00%	7 659
0145	COOPERL 360 NA	100,00%	- 428 037
0146	COOPERL TAIWAN	100,00%	- 87 288
<b><u>PARTICIPATIONS INDIRECTES</u></b>			
0004	SOCOBATI	100,00%	18 854 219
0009	FARM'APRO FRANCE	100,00%	124 620
0013	SAS DENITRAL	100,00%	5 166 386
0015	FERTIVAL	100,00%	4 846 742
0022	VETYS PHARMA	100,00%	1 286 400
0031	SCI LA PETITE CLIE	100,00%	- 334 941
0033	LAURIAL	100,00%	1 997 174
0041	BROCELIANDE ALH	100,00%	35 743 243
0047	COOPERL INNOVATION S.A.S	100,00%	1 312 701
0048	SCEA LE BAS CHEMIN	100,00%	- 577 583
0052	COOP-SAVEURS	100,00%	- 2 663 408
0057	COOP SERVICES	100,00%	915 389
0059	CHARCUPAC LES PROVINCES	50,00%	1 163 949
0063	SCEA DE LA VILLE POISSIN	100,00%	- 78 184
0066	SCEA PORCINE FCA	100,00%	- 1 399 703
0069	ERCA BIO	100,00%	- 261 399
0071	COMPAGNIE MADRANGE	100,00%	5 709 081
0072	COMPAGNIE LAMPAULAISE DE SALAISON	100,00%	18 210 579
0073	COMPAGNIE PAUL PREDAUT	100,00%	- 16 042 475
0074	COMPAGNIE MONTAGNE NOIRE	100,00%	12 852 652
0083	FINANCIERE CIMAROSA	62,39%	8 361
0084	VEREIJKEN FRANCE	100,00%	47 667
0087	AQUA ECO CULTURE	100,00%	- 991 183
0088	CARBIOVAL	100,00%	1 536 103
0090	AGRO OUEST ENVIRONNEMENT	100,00%	312 273
0096	MADRANGE NORTH AMERICA	100,00%	809 129
0117	COOPERL NORTHERN EUROPE B.V.	100,00%	- 1 553 347
0119	WFD WORLD WIDE FOOD DISTRIBUTION	50,00%	4 317 207
0120	WF DISTRIBUTION	50,00%	211 102
0129	EMERAUDE BIO CO2	100,00%	24 808
0130	LA PLACE CARBONE	100,00%	288 710
0132	CRD	100,00%	3 090 966
0133	SCI 2 RIVIERES	100,00%	476 069
0134	SCI VIEUX MOULIN	100,00%	18 864
0135	SCI MOULIN DES ARTS	100,00%	244 028
0136	SHANGHAI VIANDE INTERNATIONAL TRADING	100,00%	- 1 529
0137	COMPAGNIE CALIXTE	100,00%	1 928 385
0138	COMPAGNIE ISTURAI	100,00%	403 004
0139	WFD DMCC	50,00%	575 016
0141	LIZICOAT	94,44%	- 1 089 741
0142	SCEA DU BAS VALIDEE	51,00%	- 599 014
0143	SCEA LUCIEN GEFFRELOT	100,00%	115 819
0144	COOPERL SUISSE SA	100,00%	70 955
0148	SCEA DU DOMAINE	100,00%	- 262 265
0149	SARL FC PORC	100,00%	- 115 815
0150	OVER THE GAZ	50,00%	76 377
0151	SAS FOURNIER	100,00%	2 658 519